



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi

SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE

DECLARATION DU SENEGAL

Point 14.2	Renforcer les bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique
Document	Document A79/5
Action attendue	Prendre note du rapport, à faire des observations et à donner des orientations sur l'approche du Secrétariat, notamment en répondant aux questions ci-dessous : ✓ Quelles politiques et décisions d'investissement les pays ont-ils jugées les plus efficaces pour renforcer la recherche sur les mesures sociales et de santé publique ? ✓ Quelles possibilités, fondées sur les meilleures données disponibles, les pays ont-ils repérées et quels obstacles rencontrent-ils dans la prise de décisions et la mise en œuvre des mesures sociales et de santé publique ? ✓ Comment le Secrétariat peut-il aider les États Membres à améliorer les systèmes, les capacités et les compétences nécessaires pour mener des recherches pertinentes sur les politiques relatives aux mesures de sociales et de santé publique, y compris des études sur leur efficacité, leurs conséquences négatives inattendues et les facteurs déterminant leur application ?
Temps	2 mn
Commission	A

Monsieur le Président

Distingués Délégués,

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration sur « Renforcer les bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique » faite par le Lesotho au nom du Groupe africain.

Le Sénégal prend bonne note du rapport du Directeur général relatif au renforcement des bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique, présenté conformément à la résolution WHA78.3, et salue les progrès accomplis

par le Secrétariat dans ce domaine essentiel pour la préparation et la réponse aux urgences sanitaires.

L'expérience récente des crises sanitaires a démontré que l'efficacité des réponses ne repose pas uniquement sur les interventions médicales, mais également sur la pertinence, l'acceptabilité et l'impact social des mesures de santé publique. Au Sénégal, les politiques et investissements les plus efficaces ont été ceux qui ont renforcé les capacités nationales de recherche appliquée, favorisé l'utilisation de données locales et soutenu les mécanismes de dialogue entre chercheurs, décideurs et communautés.

Dans notre contexte marqué par la prédominance du secteur informel et la vulnérabilité de larges franges de la population, les mesures sociales mises en œuvre en situation d'urgence ont visé prioritairement la protection des ménages à faibles revenus, la préservation de la cohésion sociale et le renforcement de la résilience communautaire. Leur efficacité a été étroitement liée à leur ancrage dans les réalités sociales et culturelles locales.

Le Sénégal reconnaît que les sciences sociales, la participation communautaire et l'analyse des déterminants sociaux offrent des leviers majeurs pour améliorer la conception des mesures de santé publique. Des obstacles persistent néanmoins : manque de données désagrégées, capacités limitées de recherche en urgence, contraintes éthiques et délais entre production des données et décision publique.

Le Sénégal considère que le Secrétariat peut jouer un rôle déterminant en soutenant les systèmes nationaux de recherche, en facilitant l'adaptation des protocoles de référence aux contextes des pays à revenu faible et intermédiaire, en renforçant les capacités nationales et en favorisant des plateformes d'échange pour documenter l'efficacité des mesures et leurs conséquences inattendues.

Le Sénégal encourage le Secrétariat à promouvoir une approche fondée sur des données probantes, contextualisées et inclusives, gage de réponses sanitaires plus efficaces et mieux acceptées par les populations.

Je vous remercie.